



Moulins, le 15/04/2026

Chers confrères,

Dans le cadre de l'évolution des pratiques et des recommandations en biologie médicale, nous souhaitons attirer votre attention sur la place désormais très limitée de la vitesse de sédimentation (VS) dans la stratégie diagnostique.

Suite à une évaluation récente, la Haute Autorité de Santé (HAS) considère que la VS est un examen désormais non pertinent en pratique courante et recommande de ne plus la prescrire. **En conséquence, la VS ne sera plus prise en charge par l'Assurance Maladie à partir du jeudi 16 avril 2026.**

Cette décision repose sur plusieurs constats :

La VS n'est plus utile pour diagnostiquer, orienter le pronostic ou assurer le suivi d'un processus inflammatoire, quelle que soit la situation clinique et présente de nombreuses limites : faible reproductibilité (variabilité inter- et intratechnique importante), cinétique lente (élévation retardée et normalisation tardive), manque de spécificité, avec de nombreux facteurs non inflammatoires influençant les résultats.

Il existe aujourd'hui des marqueurs biologiques plus performants en cas de suspicion d'inflammation notamment **la protéine C-réactive (CRP)**, qui doit être privilégiée en première intention, ou dans certains cas **la procalcitonine (PCT)**.

Dans ce contexte, nous vous invitons à adapter vos prescriptions en privilégiant la CRP, plus fiable et plus adaptée aux besoins cliniques.

Néanmoins, **si la VS est indispensable au diagnostic ou au suivi du patient, merci dorénavant de rajouter sur vos prescriptions la mention HORS NOMENCLATURE « VS HN »** : dans ce dernier cas nous proposerons au patient de réaliser l'examen pour un coût HN de 2 euros.

Sans la mention HN les VS ne seront plus réalisées

Cette adaptation vise à garantir la qualité des résultats biologiques et la pertinence de la prise en charge des patients.

Nous restons à votre écoute et vous remercions pour votre collaboration,

Cordialement,

Les biologistes du laboratoire MAYMAT